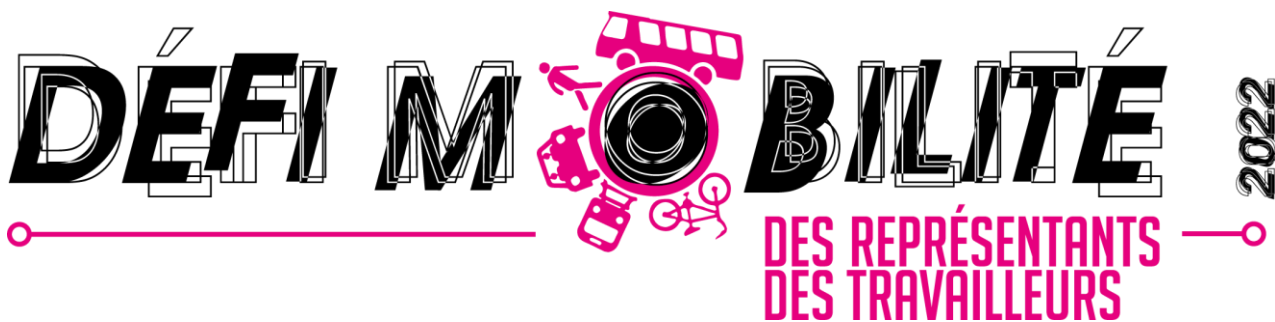


DÉFI MOBILITÉ 2022

DES REPRÉSENTANTS
DES TRAVAILLEURS



L'objectif du Défi Mobilité est d'inciter les équipes syndicales à organiser des actions de mobilité durable dans leur entreprise durant la Semaine de la mobilité.

C'est l'occasion de promouvoir et d'essayer des modes de transport alternatifs, de valoriser les mesures qui existent déjà dans votre entreprise et de les faire connaître davantage ou encore d'inaugurer de nouvelles actions. Participer au Défi Mobilité est un moyen supplémentaire d'agir pour améliorer la mobilité des travailleurs.

Comment participer au Défi ?

► Avant la Semaine de la mobilité

1. Inscrivez-vous au Défi Mobilité des représentants des travailleurs en remplissant ce [formulaire](#). L'inscription doit être déposée AVANT le début de la Semaine de la mobilité (16 septembre)¹.
2. Élaborez et envoyez-nous un programme des actions ou de l'action que vous souhaitez mettre en place via ce [formulaire](#). Le programme doit être déposé AVANT le début de la Semaine de la mobilité (16 septembre).
3. Le kit de communication (composé d'un banner informatique et d'affiches) sera disponible et téléchargeable sur le [portail de la mobilité](#) dès le 2 mai 2022.
4. Dans le cadre de votre participation au Défi, vous pourrez bénéficier de différents services proposés² par les partenaires de la Semaine de la mobilité, comme les TEC, la SNCB, ProVélo, etc. Si vous êtes inscrits au Défi Mobilité, vous recevrez les informations sur ces possibilités à l'adresse que vous avez indiquée dans le formulaire d'inscription.

► Durant la Semaine de la mobilité et après

Endéans les 48 heures qui suivent l'action menée, envoyez les photos et une courte description de chaque activité organisée à mobilite@cepag.be (pour la FGTB) ou à mobilite@acv-csc.be (pour la CSC).

Nous les diffuserons chaque jour sur nos propres réseaux sociaux et elles seront relayées également par le SPW.

Si votre organisme communique déjà régulièrement sur les réseaux sociaux, n'hésitez pas à également publier vos articles directement par ce biais (et à nous le faire savoir, toujours via l'adresse e-mail susmentionnée) et à y faire mention du #semob2022.

Par après, le gagnant s'engage à participer aux actions de communication de la Semaine Mobilité de l'année suivante afin que son expérience puisse servir dans le cadre de la promotion de la SMOB suivante et inciter d'autres participants à s'inscrire au Défi Mobilité.

¹ Toutes les équipes syndicales FGTB et CSC peuvent s'inscrire au Défi. Par contre, les équipes syndicales faisant partie de la structure de la CSC ou de la FGTB qui réalisent des actions pour leur personnel, peuvent participer au Défi mais ne sont pas éligibles pour remporter un prix.

² Attention : le fait de bénéficier de ces services ne vous engage pas à devoir signer quelque contrat que ce soit avec les partenaires concernés.

Quels sont les critères et le jury de sélection ?

C'est donc à la fois votre **programme complet** (cf. le [formulaire à remplir](#)), un bref descriptif de la publicité faite autour de celui-ci, et surtout le « **feedback** » de vos actions qui serviront de base à l'évaluation faite par les membres du jury.

Vos photos et vos descriptions seront évaluées, selon les critères suivants :

Cotation sur 6 points	Points bonus +1
La qualité des actions	Le caractère pérenne de l'action
L'originalité des actions	Le front commun si FGTB et CSC sont représentées dans l'entreprise
La communication interne et externe autour de ces actions	
Le relai auprès des cellules Mobilité	

Le jury, composé de 4 membres des cellules syndicales de mobilité (2 FGTB et 2 CSC) et d'un représentant du SPW, sélectionnera le gagnant du Défi Mobilité des représentants des travailleurs.

Le prix ?



Outre la visibilité offerte par une couverture médiatique accrue durant cette Semaine et la valorisation d'une image positive et durable de votre entreprise auprès du grand public, l'équipe syndicale qui aura mené l'action la plus originale et la plus aboutie pendant la Semaine de la mobilité remportera un prix d'une valeur de 2 000 € !

Ce prix vous permettra d'acquérir ce qui a le plus de sens dans votre entreprise en matière de mobilité (un vélo électrique, une trottinette électrique, des équipements, une formation, un coaching, etc.)

Des questions ? Contactez-nous !

- › Julie Rigo, conseillère à la Cellule mobilité de la FGTB wallonne/CEPAG
02 506 83 97 – julie.rigo@cepag.be
- › Maxime Bruggeman, conseiller à la Cellule mobilité de la CSC/FEC
0474 84 49 32 – maxime.bruggeman@acv-csc.be

Bonne chance à tous !

